

SA 4 M MEREU BTP

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Au capital de 6 000 000 francs

Siège social : 14, rue Roumanille

LE PONTET (Vaucluse)

R.C.S. AVIGNON B 301.187.431

63 B 17

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOUT 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize

Le trente et un Août

A dix huit heures

Les actionnaires de la société 4 M MEREU BTP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire , au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maurice MEREU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jean MEREU et Monsieur Robert MEREU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur René MEREU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué s'est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par le Directoire et les observations du Conseil de Surveillance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Fernande BIANCONE épouse MEREU en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Jacqueline TORT démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Jacqueline TORT décide sur proposition du Directoire de désigner en remplacement Madame Fernande BIANCONE épouse MEREU demeurant 21 rue Louis Pouzol 84130 LE PONTET à compter du 1er Septembre 1993 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

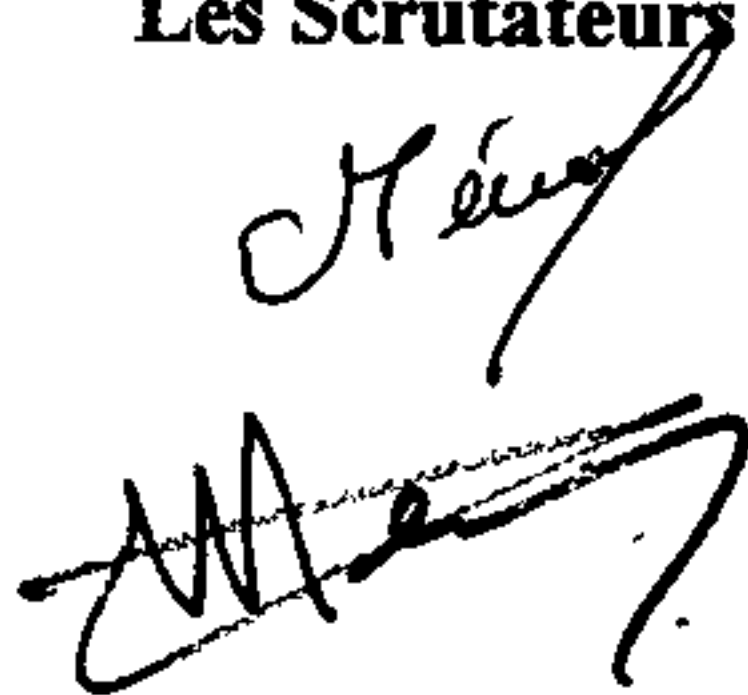
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

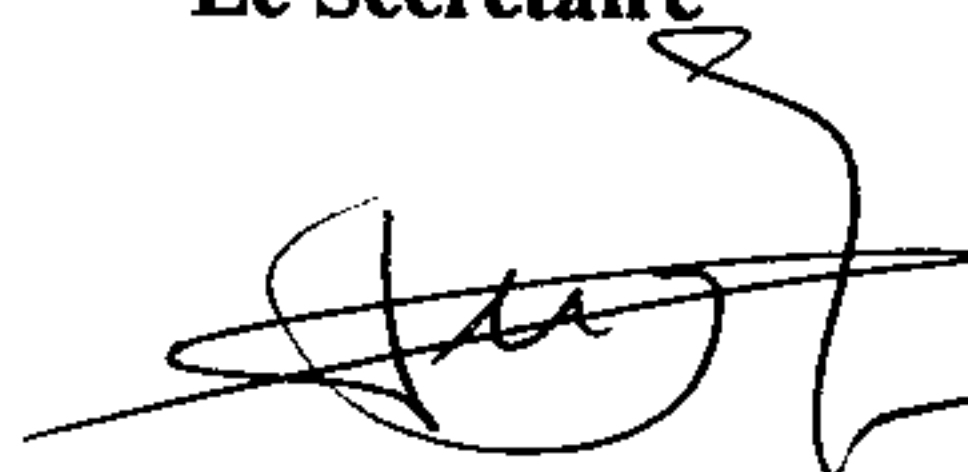
Le Président

A stylized, cursive signature of the President, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Les Scrutateurs

Two cursive signatures of the scrutateurs. The top signature is more fluid and extends to the right, while the bottom signature is more compact and ends with a sharp hook.

Le Secrétaire

A cursive signature of the secretary, featuring a large, prominent loop and a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.